

Démarches simplifiées pour s'inscrire sur les listes électorales

Les prochaines élections municipales ont lieu les dimanches 15 et 22 mars. De nouvelles modalités s'appliquent :

- L'inscription sur les listes électorales est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les élections municipales, vous pouvez donc vous inscrire **jusqu'au vendredi 7 février inclus** (la date butoir du 31 décembre n'étant plus impérative) ;

- Vous pouvez vérifier directement en ligne votre situation électorale (êtes-vous bien inscrit et dans quelle commune) et connaître votre bureau de vote grâce à la récente mise en place du **répertoire électoral unique**, dont la tenue est confiée à l'INSEE :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE.

Renseignements :

Service Démographie-Élections à l'Hôtel de Ville de Troyes ou par téléphone au 03 25 42 33 33

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr